

INDICATIONS POUR LA RÉCOLTE DE DONNÉES - PROJET PECHE ARTISANALE AFRIQUE DE L'OUEST

CONTEXTE.....	1
BOX : QUALITÉS MINIMALES REQUISES POUR L'EXPORT VERS L'UE.....	2
OBJECTIFS DE LA RÉCOLTE DE DONNÉES DANS LE PROJET	2
MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE	2
Durée de la phase de récolte des données.....	2
Nature et modalités de récolte des donnés.....	3
Couverture géographique	3
Données nécessaires pour les objectifs de formation	4
Données nécessaires pour l'action pilote.....	4
Données nécessaires pour la composante 3: les partenariats.....	4

CONTEXTE

La phase d'identification du projet a démontré que les quatre pays concernés ont des différences significatives dans la structure de leur pêche artisanale et – surtout – dans leur capacités d'adhésion aux normes SPS d'exportation vers les marchés extérieurs plus exigeants, tel que celui de l'UE.

Le projet reflète donc ces différences et la phase de lancement prévue pourra encore mieux mettre à jour en détails les actions envisagées au niveau de chaque pays.

Cependant, malgré les fortes différences remarquées, les barrières techniques et sanitaires à franchir pour l'exportation vers l'UE demeurent les mêmes pour tous les pays. En effet, la plupart des normes SPS, dont le respect est nécessaire pour exporter vers les marchés étrangers mieux payants pour les produits issus des captures de la pêche artisanale, ne sont pas respectées. Même pour les pays les plus performants en termes d'exportation qui sont donc les plus avancés dans le respect des normes SPS édictées par l'UE, celles-ci constituent encore des freins à l'exportation.

De plus, ni le cadre des normes SPS de l'UE, ni les conditions nécessaires à remplir pour pouvoir exporter ne constituent un cadre figé. En effet, depuis décembre 2014, le UE a adopté des normes plus strictes en termes de traçabilité dont certaines ont pour objectif de lutter contre la pêche illicite (INN).

Il nous semble donc nécessaire de trouver une ligne d'action commune au niveau "Régional", c'est à dire dans l'ensemble des quatre pays. Atteindre les deux objectifs suivants dans tous les lieux d'intervention du projet constitue donc un dénominateur commun :

- Respecter les conditions minimales demandées par les normes et protocoles SPS et INN prévues pour l'exportation vers l'UE.
- Informer, autant que possible, tous les groupes cibles sur le « *Codex alimentarius* » comme base pour la bonne pratique de la commercialisation locale et intra régionale.¹

¹ Codifié depuis les années 1960 par FAO et OMS pour la qualité alimentaire des produits destinés à l'alimentation humaine. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/a1553f/a1553f00.pdf>

Ce dénominateur commun devrait faire partie du «noyau» de l'approche commune de coopération à établir par le CCR.

BOX : QUALITÉS MINIMALES REQUISES POUR L'EXPORTATION VERS L'UE

Les importations des produits de la pêche et de l'aquiculture pour la consommation humaine dans l'UE doivent respecter les règles générales SPS:

Approbation du pays

Agrément des Etablissements

Certificats sanitaires

Contrôles sanitaires

Aux normes strictement sanitaires s'ajoutent d'autres normes qui s'appliquent à tous les produits de la pêche, traités ou pas:

Le certificat de capture pour combattre la pêche Illicite INN

Depuis décembre 2014,² les normes sur la traçabilité des produits impliquent des vérifications de l'origine, des modalités de capture (engins) et des zones géographiques de capture (Zones et sous-zones désignés par la FAO).

OBJECTIFS DE LA RÉCOLTE DES DONNÉES DANS LE PROJET

Le thème de la "Récolte, validation, analyse, traitement, stockage et restitution des données" est un thème largement excédent les finalités du projet SPS-pêche artisanale financé par le STDF.

Les activités de collecte de données et de suivi et d'évaluation (S&E) sont particulièrement chronophages, notamment lors des étapes de planification méthodique, de demande et de mise en œuvre des équipes formées.

Ce document de proposition de récolte et traitement de données se limite donc à deux finalités principales:

- Disposer d'une image de la situation actuelle avant l'actuation des activités du projet. Celle-ci permettra d'établir le monitoring du projet par rapport aux objectifs établis, et d'en évaluer les impacts par les deux évaluations indépendantes : intermédiaire et finale prévues ;
- Définir les contenus spécifiques des modules de formation - et du matériel de formation relatif - destinés aux différents groupes cibles, se déclinant de manière différente dans chacun des pays concernés.

MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

Durée de la phase de récolte de données

La phase de récolte de données sera donc articulée pendant toute la durée du projet jusqu'à la phase d'évaluation finale.

² REG UE No. 1379/2013

Nature et modalités de récolte des données

Des quatre “familles de méthodes” pour collecter les données :

- Entretiens directs avec des représentants des groupes cibles et/ou informateurs clés;
- Questionnaires (uniquement où le niveau d’alphabétisation des groupes cibles le permet).
- Observations directes
- Données secondaires

L’activité de récolte, sélection et analyse à l’intérieur de ce projet **devra s’appuyer en premier lieu sur les « données secondaires »**, c’est-à-dire les données rendues disponibles par les activités de récolte et stockage de données conduites par toutes les institutions nationales et/ou régionales concernées par le projet.

Les autorités nationales concernées seront, en premier lieu, les contreparties nationales incluses dans la création d’une plateforme ad hoc de concertation dans chaque pays, pour la relance de la pêche artisanale. Les données concernant le thème Pêche artisanale devraient être recueillies et triées en fonction de leur importance pour les quatre axes principaux du projet : SPS et des trois composantes du projet dans les quatre pays et – le cas échéant – au niveau Régional.

Il serait donc souhaitable que les thèmes de la récolte, du stockage, du triage pour les nécessités du projet ainsi que l’analyse des données, soient insérés dans les activités des ateliers nationaux qui détermineront les actions spécifiques par pays.

Dans un esprit de collaboration, nous demanderons également un appui aux autres bailleurs de fonds d’autres projets menés dans le secteur de la pêche et de la commercialisation des produits de la pêche. Une liste de ces institutions et/ou projets sera rédigée en coopération avec chaque Unité de Gestion Nationale du Projet (UGP).

Une fois triées et identifiées parmi toutes celles disponibles, les données intéressant le projet devront être intégrées – où nécessaire - par la collection directe pendant la durée du projet par entretiens, questionnaires et observation directe.

Couverture géographique

Pour les nécessités du projet, la récolte et le triage des données secondaires seront limités en ligne de principe aux zones d’intervention du projet même pour mieux relever l’impact des activités du projet et aussi afin de tenir compte des coûts et des problèmes logistiques liés à la collecte et l’intégration des données disponibles.

Pour tout ce qui concerne la collecte des données qui intéressent les groupes cibles pour la formation auprès des autorités nationales, des collectes de données spécifiques seront menées avant et après les modules de formation prévus.

Activités d’intégration des données, groupes cibles et discriminations

Il convient ici de rappeler que la majorité des « groupes cibles d’intérêt » utilisateurs/trices des services de formation et information du projet seront les groupes sociaux les plus fragiles dont notamment les pêcheurs artisans, les femmes poissonnières, les mareyeuses et les fumeuses.

Le choix des groupes sur qui les données seront recueillies, doit intégrer une réflexion sur les personnes qui seront le plus concernées, par exemple, par un bas niveau d’alphabétisation, par des discriminations de genre ou d’autres inégalités que nous souhaitons tenter de réduire³.

³ Voir aussi le papier sur la proposition d’une “stratégie genre” pour le projet.

Les méthodes de collecte des données (acquisition directe par le projet) utilisées et relatives à ces groupes, ou aux personnes qu'ils englobent, devront tenir en compte des fragilités et discriminations éventuelles pour mieux les adresser selon les objectifs du projet.

Données nécessaires pour les objectifs de formation ⁴

Comme expliqué dans le “Contexte” et “Objectifs” de la collecte des données, la formation, et notamment la composante 1 du projet: “Formation des administrations compétentes”, se décline avec des spécificités dans chaque pays. Pendant la phase de lancement, le travail des Ateliers nationaux et des Unité de Gestion nationale du Projet (UGP)⁵ qui suivra les résultats issus de la première réunion du Comité de Coordination Régional (CCR) permettra d'identifier, de repérer et collecter les données nécessaires pour permettre un monitoring effectif de l'avancement du projet par rapport aux objectifs contenus dans le cadre logique.

Cette collecte servira aussi à déterminer avec plus de précision les modules de formation les plus appropriés à chaque groupe cible et les contenus du matériel de formation.

Données nécessaires pour l'action pilote

L'action pilote qui se tiendra à l'intérieur du projet représente une verticalisation des différentes composantes du projet en termes de formation.

On s'attend ici à une nécessité majeure d'intégration des données collectées par entretiens et observations directes qui seront rendues disponibles par l'intermédiaire des autorités centrales et locales pour caractériser la situation au début de l'action du projet, durant cette action et à la fin de celle-ci. Cette démarche est effectuée, toujours dans l'objectif de pouvoir effectuer un monitoring et une évaluation des résultats du projet.

Données nécessaires pour la composante 3: les partenariats

La collecte de données sur ce point devra porter sur :

D'abord, un aperçu de la situation des demandes de partenariats sur les aspects technologiques et de commercialisation des produits de la pêche avant le début du projet pour avoir un aperçu de la situation au départ.

Ensuite, une récolte de données sur les demandes de partenariat pour les débouchés de marché, les investissements et le transfert de technologie dans les quatre pays concernés ainsi que sur le triage et l'encadrement de ces demandes par l'intermédiaire des agences nationales de développement des PME, selon les standards en vigueur dans chaque pays. De ce fait, il est souhaitable que les agences de développement des petites et moyennes entreprises interagissent avec les UGP (Unités de Gestion nationale du Projet). Il serait aussi souhaitable de parvenir à une convergence, si non à une uniformité, des fiches de récolte des demandes de projet ;

Enfin, il sera nécessaire de compiler, après avoir trié⁶, les formulaires de fiche de projet selon le standard IIPP de ONUDI-ITPO Italie, établies avec le support de ce dernier, afin de finaliser la promotion des demandes de partenariats et la création par l'ONUDI ITPO d'une base de données d'entreprises intéressées par de tels partenariats.

⁴ Composante 1: Formation des administrations compétentes (mises à jour des connaissances et pratiques SPS) ; composante 2: Formation des acteurs de la filière pêche artisanale en amont des établissements d'exportation et formation personnel des usines

⁵ Unités de coordination au niveau national dans chaque pays

⁶ Le triage est nécessaire pour identifier et retenir les idées de projet mieux structurées qui passent après en promotion par ONUDI ITPO Italie. Les autres idées restent classées comme “*project design*” et doivent être élaborées ultérieurement avant leur promotion.